SM pour l'exploitation du stade couvert régional (SME) (Siren : 256202722)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Liévin
Arrondissement	Lens
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	13/08/1987
Date d'effet	13/08/1987

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Florence BARISEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Stade couvert régional
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62800 LIEVIN
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	243 968
Densité moyenne	1 014,29

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
62	CA de Lens - Liévin (246200364)	CA

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement du Pas-de-Calais (226200012)
RÃ©gion Hauts-de-France (200053742)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs *Le syndicat mixte a pour objet: - d'acquérir en pleine propriété les éléments immobiliers et mobiliers constituant le stade couvert régional à Liévin auprès de la Ville de Liévin. - d'assurer ou de faire assurer la gestion et la promotion du stade couvert régional, situé rue des manufactures à LIEVIN (62800) selon tout moyen à sa convenance. A ce titre, il est compétent pour approuver les tarifs de l'exploitation. - de mobiliser l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers nécessaires au fonctionnement de l'équipement. - de réaliser ou faire réaliser tous les travaux nécessaires à l'extension, la modernisation, la conservation, l'entretien et au fonctionnement de l'ouvrage. - d'une manière générale, d'accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Il pourra notamment solliciter les agréments nécessaires à l'exercice d'actions de formation professionnelle, continue ou non, en matière sportive.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)